

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 15/06/2026 - 14566 - 2017 B 03764 - 828 753 491 - 3A FINANCES CONSEILS

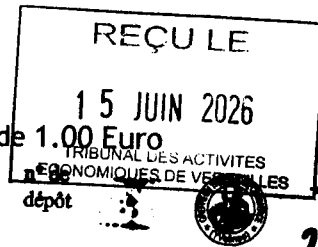
3A FINANCES CONSEILS

Société anonyme simplifiée unipersonnelle au capital de 1.00 Euro

Siège social : 18 avenue Jules Clarétie

78220 VIROFLAY

828 753 491 RCS VERSAILLES



n° de
gestion

201783764

15 JUIN 2026

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 8 JUIN 2026

n° de
facture

26066685

n° de
chrono

14566

L'an deux mille vingt-six,

Le 8 juin , à 18 heures,

Monsieur Jean-Marc ROMILLY associé unique de la société 3A FINANCES CONSEILS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de Président , il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par le Président, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération du Président ,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. Il donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du

JH2

7

.

—

même code à l'exception de la quote part d'amortissement non déductible du véhicule de fonction.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 3 480,66 €, au poste report à nouveau

Le solde du poste report à nouveau sera € 17 896,2

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, prend acte qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé et que la convention de domiciliation conclue au cours d'un exercice antérieur s'est poursuivie.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique constate l'absence de rémunération de Monsieur Jean-Marc ROMILLY au titre de ses fonctions de Président, le remboursement sur justificatifs des frais engagés dans le cadre de l'exercice dudit mandat ainsi que l'utilisation d'un véhicule de fonction.

CINQUIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Jean-Marc ROMILLY
Président et Associé unique



certifié conforme

ACTIF	Montant brut	Amortissements	31/12/2025	31/12/2024
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	61 727	45 138	16 589	28 935
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	61 727	45 138	16 589	28 935
Matières premières, en cours				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	209		209	1 034
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 706		10 706	18 761
Charges constatées d'avance	1 700		1 700	1 500
ACTIF CIRCULANT	12 615		12 615	21 295
TOTAL GENERAL ACTIF	74 342	45 138	29 204	50 229
PASSIF			31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel				
Parts de réévaluation			1	1
Reserve légale				
Reserves réglementées				
Autres réserves, dont achat d'œuvres d'artistes vivants				
Report à nouveau			21 377	37 944
Résultat de l'exercice			-3 481	3 433
Provisions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			17 897	41 378
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Emprunteurs et comptes rattachés				300
Dettes fiscales et sociales, dont TVA			848	2 832
Comptes courants d'associés			10 459	5 719
Autres dettes				
Charges constatées d'avance				
DETTES			11 307	8 851
TOTAL GENERAL PASSIF			29 204	50 229

RESULTAT COMPTABLE		31/12/2025	31/12/2024
ventes de marchandises			
production vendue de biens	dont export		
production vendue de services			
production stockée		40 310	17 834
production immobilisée			
subventions d'exploitation reçues			
autres produits		10 538	9 193
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		50 848	27 027
achats de marchandises (y compris droits de douane)			
variation de stock de marchandises			
achats matières premières et approvisionnements (y compris droits de douane)			
variation de stock (matières premières et approvisionnements)		164	
autres charges externes crédit bail mobilier			
autres charges externes crédit bail immobilier			
impôts, taxes et versements assimilés, dont CFE et CVAE	676	40 119	8 256
émunérations du personnel		853	926
cotisations sociales Dont cotis. perso. obligatoires de l'exploitant			
dotations aux amortissements (Dont amort. fonds de commerce)		12 345	12 345
dotations aux dépréciations			
autres charges, dont provisions fiscales implantations étranger			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		53 481	21 527
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 633	5 500
produits financiers			
produits exceptionnels			
marges financières			
marges exceptionnelles	dont amort.souscript. PME innovantes		
	dont amort.exception. construct.nouvelles		
impôts sur les bénéfices		848	2 067
BENEFICE ou PERTE		-3 481	3 433
RESULTAT FISCAL			
Intégrations			
Intégrations			
émunérations et avantages personnels non déductibles			
amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
provisions non déductibles		8 285	
impôts et taxes non déductibles			
dividendes, intérêts Cptes-cts	écart sur OPC	848	
imputation des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option			
	dont part loyers dispensés de réintégration		
marges afférentes du régime de taxation au tonnage des ent. de transport maritime			
resultat fiscal régime optionnel de taxation au tonnage des ent. de transport maritime			
produits afférents du régime de taxation au tonnage des ent. de transport maritime			
DUCTIONS			
Entreprise nouvelle	Zones franche urb.		
Restruct. Défense	France Rural. Revital.		
Entreprise innovante	Bass. empl. à redyn.		
Divers, dont "Outre mer"	Revitalisation rurale		
ZFANG	Créances sur déficit		
Zone dévelop. prioritaire	Déduction except.		
Art 39 decies B	Bass. urbain dynam.		
Art 39 decies D	Art 39 decies A		
Art 39 decies F	Art 39 decies C		
Art 39 decies G	Simul. de conduite		
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits		BENEFICE ou PERTE	5 652

Annexes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations
- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.
Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Installations techniques, mat.outillage	10 % D
Install. générales agencés, aménagés	10 % L
Matériel de transport	20 % L
Matériel de bureau et informatique	20 % L
Mobilier	10 % L

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti / coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

A compter de l'exercice 2025, 3AFINANCES CONSEILS a appliqué la réforme du PCG 2025, laquelle prévoit notamment la suppression des comptes de produits et de charges exceptionnels autres que ceux liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi que la suppression des comptes de transfert de charge. Ces éventuels reclassement n'ont pas d'impact sur le résultat net de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations - Amortissements - Plus et moins- values

Déclaration au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé	Valeur brute début d'exerc.	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation légale
Batiments commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Atterrissements					
Constructions					
Installations techniques, mat., outillage					
Installations générales, agencés divers					
Matériel de transport	61 727			61 727	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL	61 727			61 727	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début d'exerc.	Augmentations dotations	Diminutions sorties	Montant fin d'exercice
Batiments commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Atterrissements				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	32 792	12 345		45 137
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	32 792	12 345		45 137

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
					19%	Long terme 15 ou 12.8%	0%

Ce tableau est détaillé dans l'état 2033C de la liasse fiscale.

TOTAL

Plus-values taxables à 19%

Régularisations

TOTAL

Relevé des provisions -
Amortissements dérogatoires -
Déficits

Déclaration au 31/12/2025

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES-DEFICITS

ELEVÉ DES PROVISIONS		Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
ovisions réglementées amortissts dérogatoires					
ont majorations exceptionnelles de 30 %					
itres provisions réglementées					
ovisions pour risques et charges					
ovisions dépréciation immobilisations					
ovisions dépréciation stocks et en cours					
ovisions dépréc. clients et comptes rattachés					
tres provisions pour dépréciation					
TOTAL					
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	Mouvements affectant la provision		PROVISIONS ET CHARGES A PAYER		
	Dotations	Reprises	NON DEDUCTIBLES pour l'assiette de l'impôt		
nds commercial			Indemnités pour congés à payer		
nobilis. incorporelles					
rains					
nstructions					
tallations techniques					
tallations générales			Ce tableau est détaillé dans l'état 2033D de la liasse fiscale.		
ériel de transport					
res immob. corporelles					
TOTAL		TOTAL A REPORTER			
FICITS REPORTABLES					
icits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					
icits transférés de plein droit (article 209-II du CGI)					
mbre d'opérations sur l'exercice					
icits imputés					
icits reportables					
icits de l'exercice					
il des déficits restant à reporter					
ERS					
es et cotisations complémentaires facultatives					
t Mt déductible des cotisations facultatives			Dont cotisations facultatives PER		
tant de la TVA collectée					
tant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			8 062		
tant des prélèvements personnels de l'exploitant			6 944		
s perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt pour l'entreprise donatrice (art.238bis-4 du CGI)					
tant investisst qui a donné lieu à amortissement exception.chez l'entreprise investisseur (art.217 octies)					
mes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social					
mes à déduire pour la détermination du revenu brut social					
enu brut social (si le montant est négatif)					
enu brut social (si le montant est positif)					

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Créances douteuses			
Créances immobilisations financières			
Créances douteuses ou litigieuses			
Créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Securité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	209	209	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Coopérateurs et associés			
Autres créanciers divers			
Créances constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	209	209	0

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Emprunteurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Securité sociale et autres organismes sociaux				
: impôt sur les bénéfices	848	848		
: taxe sur la valeur ajoutée				
: obligations cautionnées				
: autres impôts, taxes et assimilés				
Emprunts sur immobilisations et comptes rattachés				
Coopérateurs et associés				
Autres dettes				
Emprunts représentatifs de titres empruntés				
Emprunts constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	848	848	0	0

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	Fournisseurs - fact. non parvenues		300,00	-300,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH			300,00	-300,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
44860000	Etat - autres charges à payer	848,00	666,00	182 0
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES			666,00	,
TOTAL CHARGES A PAYER		848,00	666,00	182,00

Charges et produits constatés
d'avance

Déclaration au 31/12/2025

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	Charges constatées d'avance	1 700,00	1 500,00	-1 500,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 700.00	1 500.00	200. 0

NEANT

Immobili- briques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
----------------------	----------	---------------	--------------------	---------------------------	-------

VALEUR D'ORIGINE

AMORTISSEMENTS

Amortissements des exercices antérieurs
Amortissements en cours

TOTAL

VALEUR NETTE

PROVISIONS PAYEES

Provisions des exercices antérieurs
Provisions en cours

TOTAL

PROVISIONS A PAYER

Provisions à moins d'un an au plus
Provisions de plus d'un an et moins de 5 ans
Provisions de plus de cinq ans

TOTAL

VALEUR RESIDUELLE

Montant pris en charge des exercices.

